



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 17 mai 2017 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Margaret Lavallée  
Micheline Groulx Stable, Michel Mendes, Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

2017-05-17.098

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
et unanimement résolu

2017-05-17.099

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	Lot 1 973 757 Adresse projetée 2301, chemin d'Oka Dérogation 2017-00131	Autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale : - avec une marge avant de 3m au lieu de 6m ;



2017-05-17

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une marge latérale gauche de 1,4m au lieu de 4m ;</li> <li>- avec une marge latérale totale de 6,5m au lieu de 8m ;</li> <li>- avec une superficie de 1504,34m<sup>2</sup> au lieu de 2 000m<sup>2</sup>.</li> </ul>
<p>B) Lot 1 605 460 Adresse projetée 49, 8<sup>e</sup> avenue Dérogation 2017-00187</p>	<p>Autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale (quadruplex) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une marge latérale de 1m au lieu de 5m ;</li> <li>- avec une marge latérale totale de 3,99m au lieu de 10m ;</li> <li>- avec un frontage de 15,24m au lieu de 25m ;</li> <li>- avec une superficie de terrain de 622,6m<sup>2</sup> au lieu de 1 000m<sup>2</sup> ;</li> <li>- avec une allée d'accès au stationnement en cour arrière de 2,99m au lieu de 3,66m.</li> </ul>

**ADOPTÉE**

**3. Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2017-05-17.100

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet suivant aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	49, 8 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 605 460)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0263 pour le projet de construction neuve d'un quadruplex isolé. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur grise ou brun pâle (miel) et un parement de briques couleur gris nuancé. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium couleur gris. Les portes et les fenêtres seront de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
B)	230-230A, 18 <sup>e</sup> Avenue (Lots 5 990 206 et 5 990 207)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0264 pour le projet de construction neuve de bâtiments unifamiliaux jumelés de 2 étages. Les dimensions sont de 6.10m de largeur par 12.19m de profondeur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un



	déclin de bois de couleur brune ou grise et 2 parements de briques couleur gris nuancé. Les faces latérales et arrière sont recouvertes du même revêtement d'aluminium ou vinyle de couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
C) 245-245A, du Régent (Lot 1 973 395)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0268 pour le projet de construction neuve d'un duplex isolé. Pour les façades principale et secondaire, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur brune et un parement de briques de couleur gris nuancé. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de bois couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
D) 303, 17 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 973 786)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0218 pour le projet de rénovations majeures et réaménagement complet du bâtiment résidentiel de 2 étages. Le projet implique le maintien et la réparation du revêtement de brique pour les faces latérales et arrière. Pour la façade principale, le revêtement actuel sera remplacé par un revêtement en bois de cèdre de teinte naturelle. Le projet concerne également, le remplacement des portes et fenêtres. Une nouvelle marquise sera installée au-dessus de la fenêtre principale de la façade. La toiture sera remplacée par une toiture d'aluminium couleur naturel et gris charcoal.
E) 114, 17 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 973 599)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0221 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment unifamilial. Les revêtements extérieurs utilisés pour la façade principale seront de la pierre nuancée beige et de bois couleur brun. Les faces latérales et arrière seront recouvertes d'un revêtement en déclin aux couleurs assorties. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur assortie et la toiture sera en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
F) 223, 18 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 975 822)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00180 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment unifamilial. Le revêtement extérieur utilisé pour la façade principale sera en déclin de bois kaki. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur assortie. La galerie avant sera rétrécie pour desservir l'entrée principale seulement.



2017-05-17

G) 81, 16 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 973 728)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00126 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment unifamilial. Le revêtement extérieur utilisé pour la façade principale sera en déclin de bois brun foncé et la section déjà en pierre sera maintenue. Les faces latérales et arrière seront recouvertes d'un revêtement en déclin aux couleurs assorties. Les portes et les fenêtres sont en aluminium noir.
H) 256, 7 <sup>e</sup> Avenue (Lot 1 605 998)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-00253 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur au rez-de-chaussée de la façade principale du bâtiment unifamilial. Le revêtement extérieur utilisé pour la façade principale sera de la pierre couleur gris nuancé. Les faces latérales et arrière seront recouvertes d'un revêtement en déclin aux couleurs assorties. Le projet inclut le remplacement des portes et les fenêtres en aluminium noir et blanc.

ADOPTÉE

4. Période de questions (30 minutes au maximum)


Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h08.

1 citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h22.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h22 par le maire.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Martin, maire

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques